



Indemnités versé à un handicapé et gagné par procès

Par **tina_old**, le **28/07/2007** à **08:39**

mon frère handicapé percevais mensuellement l'indemnité très importante qu'il avait gagné par un procès. Après son décès la famille peut-elle réclamer à l'assureur le solde de cette indemnité.

Par **poupee_russe92**, le **01/08/2007** à **12:31**

Bonjour,rrnrje ne pense pas que cette indemnité soit transmissible car cela relève normalement des droits extrapatrimoniaux. rnrnMais pouvez-vous nous donner des précisions sur qui paye cette indemnité et pourquoi? Nous pourrions alors vous en dire un peu plus.rnrnMerci.rnrnEsther

Par **tina_old**, le **01/08/2007** à **16:13**

Merci d'avance pour votre réponse.rnPour plus d'explication :rnrnMon frère avait gagné un procès contre l'état car à 20 ans il s'est fracturé les cervicales en faisant du sport dans une salle mal équipée et pas surveillé. A l'époque étant pupille de l'état il vivait dans un foyer.rnL'assurance de ce foyer étant les assurances AXA au moment du procès c'est eux qui indemnisait mon frère.rnJe sais simplement qu'il avait gagné il y a 14 ans une indemnité très importante en réparation du préjudice subit (environ 12 millions de francs)rnIl lui ont versé d'abord un capital à hauteur de 4 millions et le reste si j'ai bien compris il lui versé en rente

mensuelle.rnIl est évident qu'aujourd'hui cette indemnité est loin d'être arrivée à son terme!!

Par **poupee_russe92**, le **01/08/2007** à **17:07**

Si il s'agit d'une rente viagère elle s'éteint avec son décès...